



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°Q 11 /DAONO/C/LDO/CIPM/2021 DU 17 AOUT 2021,
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE
L'INITIATION DES POPULATIONS RIVERAINES DU PLAN
D'EAU DE LAGDO (FLEUVE BENOUE/LAC) A LA
COLLECTE ET A LA VALORISATION DE LA JACINTHE D'EAU
ET DES AUTRES PLANTES AQUATIQUES ENVAHISSENTES DANS
LA COMMUNE DE LAGDO, DEPARTEMENT DE LA BENOUE,
REGION DU NORD,
EN PROCEDURE D'URGENCE.

I. OBJET

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Publics pour l'exercice 2021, le Maire de la Commune de Lagdo, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour le recrutement d'un consultant en vue de l'initiation des populations du plan d'eau de Lagdo (fleuve Bénoué/Lac) à la collecte et à la valorisation de la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes dans les localités à retenir après « évaluation du niveau de prolifération. Il s'agit des localités suivantes : Napanla, Yagadi, Kaouna et Madagascar II, Rioa Bitchari dans la Commune de Lagdo.

II. CONSISTANCE DE LA PRESTATION

Dans le cadre de cette prestation, il sera question pour le prestataire qui sera retenu :

- De présenter aux populations des sites concernés l'éventail des possibilités de valorisation de la jacinthe d'eau et des autres espèces envahissantes en (compost, objet d'art, papier, aliment pour bétail, charbon écologique ect ...)
- D'initier les mêmes populations à la collecte et à la valorisation des plantes aquatiques envahissantes en compost (une fosse au moins par localité retenue) objets d'art, aliment pour le bétail (au moins 500 bottes par hangar et par site de collecte) et fabrication du charbon écologique
- D'accompagner les populations dans la collecte de la Jacinthe d'eau dans tous les sites de prolifération identifiés, pour les autres plantes aquatiques envahissantes sur les lignes de navigation sur une largeur de 20 mètres pour une superficie minimale de 10 Hectares

III. PARTICIPATION

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le secteur concerné.

La participation sous forme de groupement est admise à condition que le Chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

IV- FINANCEMENT

V-CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvertes dès publication du présent avis à la Commune de Lagdo à partir du 17 juillet 2021.

VI-ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à la Commune de Lagdo dès publication du présent avis sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de Lagdo, d'une somme non remboursable de 20 000 (vingtmille) FCFA représentant les frais d'achat du dossier.

VII-DEPOT DES OFFRES

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01), l'original et six (06) copies, devra parvenir au Secrétariat particulier de la Commune de Lagdo au plus tard le à 11 heures, heure locale.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAUX
N° 001 /DAONO/C/LDO/CIPM/2021 DU 17 AOUT 2021, POUR LE
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'INITIATION DES
POPULATIONS RIVERAINES DU PLAN D'EAU DE LAGDO (FLEUVE
BENOUE/LAC) A LA COLLECTE ET A LA VALORISATION DE LA
JACINTHE D'EAU ET DES AUTRES PLANTES AQUATIQUES
ENVAHISANTES DANS LA COMMUNE DE LAGDO, DEPARTEMENT DE LA
BENOUE, REGION DU NORD, EN PROCEDURE D'URGENCE.
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

N.B : Toute offre portant une autre indication sera purement et simplement rejetée.

VIII-CAUTION DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire devra fournir une caution de soumission d'un montant de deux cent mille (200 000) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des finances et dont la liste figure dans la pièce N°10 du présent DAO et dont le délai de validité est de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en ~~original~~ ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente ~~conformément~~ aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).
Elles devront obligatoirement être en cours de validité.

IX-OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en deux (02) temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui auront lieu le 0 SEP. 2021 à 14h heures précises dans la salle des réunions du BEM de la Commune de Lagdo.

~~Seuls~~ les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée

X- DELAI DE REALISATION DE LA PRESTATION

Le délai maximum de la prestation prévu par le Maître d’Ouvrage, est de soixante (60) jours à compter de la date de notification de l’ordre de service de démarrage des prestations.

XI- CRITERES D'EVALUATION.

L'évaluation technique et administrative se fera par notation pour les critères essentiels et assortie des critères éliminatoires comme suit :

XI-1- CRITERES ELIMINATOIRES

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

XI-1- 1 Pièces administratives

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après 48 heures ;
- Absence de déclaration sur l'honneur ;
- L'absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres.

XI-1- 2 Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Note technique inférieur au seuil minimal requis (70%) ;
- Absence du personnel clé de la mission, comme le chef de mission.

XI-1- 3 Offre financière

- Offre incomplète ou non conforme ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié à la fois dans le bordereau des prix unitaires, le DQE ;
- Absence d'au moins une des trois pièces du dossier financier

XI-2- PRINCIPAUX CRITERES DE QUALIFICATION

Les critères de qualification sont les suivants :

XI-2-1. Compréhension de la mission, approche méthodologique et plan de travail (20 points)

- a- Observations et suggestions pertinentes sur la collecte et la valorisation de la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes (6 points) ;
- b- Approche technique et méthodologique (7 points) ;
- c- Plan de travail (7 points) ;

XI-2-2. Expérience du Bureau d'Etude (20 points) ;

XI-2-3-Qualifications et expériences du personnel clé pour la mission (40 points) ;

XI-2-4- Expérience professionnelle du personnel (15 points)

XI-2-5-Présentation générale de l'offre (1points)..

XI-2-6- Capacité financière (2 points)

XI-2-7-Consentement aux clauses techniques (2 points)

Le score technique minimum requis est de 70/100 points.

XII- METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité – coût (mieux disant) conformément aux procédures décrites dans le présent DAO. La note finale N sera calculée par la combinaison pondérée des notes techniques et financières suivant la formule ci-après:

$$N = \frac{70 \times \text{Note technique (Nt)} + 30 \times \text{Note financière (Nf)}}{100}$$

La note financière (Nf) est obtenue de la façon suivante:

Soit F_m le montant de la proposition la moins disante, la note financière sera prise égale à 100 points. Les notes des autres soumissionnaires calculées à partir de la note financière de la proposition la moins disante sera obtenue par la formule:

$$N_f = \frac{100 \times F_m}{F}$$

F_m = le montant de la proposition la moins disante

F = le montant de la proposition considérée

Le soumissionnaire présentant la note finale la plus élevée sera déclaré adjudicataire de la lettre commande.

XIII- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

XIV- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du secrétariat général de la Commune de Lagdo.

XV- ATTRIBUTION

Le Maire de la Commune de Lagdo, Autorité contractante attribuera la lettre commande au soumissionnaire dont l'offre sera évaluée la mieux disant, parmi les offres jugée recevables.

X- ADDITIF

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent Appel d'Offres avant la date limite de dépôt des offres suite à une demande d'éclaircissements d'un soumissionnaire relevant un manquement au DAO.

XI- CORRUPTION

Pour tout acte de corruption, bien vouloir contacter le MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/699
37 07 48



Ampliations :

- DDMAP/Bénoué
- Préfecture/Bénoué
- ARMP (pour publication et archivage)
- Président CIPM (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- Affichage (pour information)
- Archivage/Chrono